



HAL
open science

CERDARÉ - Centre d'études et de recherche sur le droit administratif et la réforme de l'État

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CERDARÉ - Centre d'études et de recherche sur le droit administratif et la réforme de l'État. 2010, Université Bordeaux 4. hceres-02034945

HAL Id: hceres-02034945

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034945v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

CERDARE (EA 505)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Bordeaux 4

Juin 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :
CERDARE (EA 505)
sous tutelle des établissements et
organismes :
Bordeaux 4

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juin 2010



Unité

Nom de l'unité : CERDARE

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 505

Nom du directeur : M. Jean-François BRISSON

Membres du comité d'experts

Président :

M. Bernard TEYSSIÉ, Université Paris 2, Panthéon-Assas

Experts :

M. Claude BLUMANN, Université Paris 2, Panthéon-Assas

M. Jean-Claude HALLOUIN, Université de Poitiers

Mme Corinne TEIXEIRA-LEVELEUX, Université d'Orléans

M. Frédéric STASIAK, Université de , Guillaume Drago, Université Paris 2

M. Francis MESNER, Université de Strasbourg.

Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Christian VALLAR, Université de Nice.

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Monsieur Rostane MEHDI

Mme Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Loïc GRARD, Vice-président, Université Bordeaux 4



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite:

23 novembre 2009

La visite a comporté trois temps : 1) rencontre avec les membres du CERDARE au nom desquels s'exprimait le Professeur Brisson ; 2) rencontre avec des doctorants rattachés au CERDARE ; 3) visite de la partie du bâtiment de l'Université où est installé le CERDARE.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

- Historique : le CERDARE a succédé en 2007 à l'EA IRDPB.
- Localisation géographique : Université Bordeaux IV, Pessac (Gironde).
- Domaine : droit administratif et réforme de l'Etat.

- Equipe de Direction :

- Directeur : M. Jean-François BRISSON
- Conseil scientifique : M. Pascal LOMBEAU, M. Bernard PACTEAU, M. Alain PARIENTE, MmeAude ROUYERE.

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	13	13
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	0	0
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1	1
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	0
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	27	26
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	10	10



2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

Le CERDARE rassemble des universitaires de qualité dont l'apport scientifique est incontestable, qu'il s'agisse de théorie générale du droit, de contentieux administratif, du droit public des échanges économiques, du droit de l'organisation des territoires ou de la réforme de l'Etat. Il reste à renforcer l'organisation collective de l'équipe et à développer son action avec l'ambition de lui donner le niveau de visibilité atteint individuellement par les plus réputés de ses membres.

- Points forts et opportunités :

Une équipe qui rassemble certains des meilleurs spécialistes de droit public à l'échelle nationale.

- Points à améliorer et risques :

Il convient de renforcer l'unité, la gouvernance et le projet scientifique collectif de l'équipe.

- Recommandations au directeur de l'unité :

Définir des projets de recherche permettant la conduite d'actions collectives assurant la présence et renforçant la visibilité du CERDARE.

- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	13
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	
Nombre d'HDR soutenues	
Nombre de thèses soutenues	10
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	



3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :
 - Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :

Les travaux des membres du CERDARE contribuent, de manière substantielle, à l'étude des transformations du droit administratif à la lumière des évolutions affectant ses sources et l'environnement institutionnel, politique ou social dans lequel il se déploie.

- Quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :

Les 123 publications que fait apparaître le bilan du CERDARE témoignent de la régularité de l'activité scientifique individuelle de ses membres (dont la signature enrichit régulièrement La Semaine juridique, l'AJDA, la Revue française de droit administratif, les collections de traités, manuels ou ouvrages spéciaux des PUF, des Editions Bruylant, Dalloz, Litec, etc.). Par ailleurs, des thèses sont régulièrement soutenues sous la direction des différents membres de l'équipe.

- Qualité et pérennité des relations contractuelles :

Le CERDARE a noué des relations avec un certain nombre d'acteurs de la vie juridique et judiciaire (Tribunal administratif, Cour administrative d'appel, ordre des avocats, Ministère de l'Economie et des Finances).

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :
 - Nombre et renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales :

La participation des membres du CERDARE à des manifestations internationales pourrait être sensiblement plus fréquente qu'elle ne l'est actuellement. Une initiative comme l'organisation, en 2007, du colloque international relatif aux logiques de performance dans les pays en développement, dont les actes furent publiés à la Revue française de finances publiques, mériterait d'être régulièrement répétée. Cette option attesterait de la capacité de cette équipe à conduire des opérations collectives de recherche.

- Capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :

Le CERDARE bénéficie d'un flux régulier de doctorants (en moyenne 4 par an).



- Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :

Les marges de progression du CERDARE sont, en matière de financements externes, non négligeables. Dans le champ du droit public des affaires et, plus largement, du droit public des échanges économiques, domaine dans lequel le CERDARE a conduit des travaux importants, peut être envisagée la participation à des programmes de recherche de nature à apporter à l'équipe certains moyens supplémentaires. La même remarque pourrait être formulée en ce qui concerne le droit des collectivités territoriales et de l'aménagement.

- Participation à des programmes internationaux ou nationaux, existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers :

Le CERDARE pourrait être plus fortement impliqué dans des programmes nationaux ou internationaux de recherche dans la plupart des thématiques retenues par l'équipe et notamment en droit public des affaires, droit des collectivités territoriales, droit de la santé.

- Valorisation des recherches, et relations socio-économiques ou culturelles :

La valorisation des recherches des membres du CERDARE résulte de la publication de leurs travaux. Il est permis de regretter qu'aucune des thèses soutenues dans le cadre du CERDARE au cours des quatre dernières années n'ait été publiée.

- Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:

- Pertinence de l'organisation de l'unité, qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe :

La gouvernance du CERDARE gagnerait à être renforcée. La création d'un conseil de laboratoire tenant des réunions régulières (par exemple sur un rythme trimestriel) pourrait se révéler pertinente.

- Pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques :

Les initiatives visant à l'animation scientifique du CERDARE par organisation de journées d'étude permettant d'impulser des travaux personnels, sont de qualité ; mais leur nombre pourrait être accru.

- Implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région :

Les membres du CERDARE sont fortement impliqués dans les activités d'enseignement, notamment en Master.

Le CERDARE constitue un lieu majeur de recherche en droit public dans la région sur laquelle s'exerce l'influence de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV.



- **Appréciation sur le projet :**

- Existence, pertinence et faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme :

Le projet scientifique s'organise autour de deux « axes » (le droit administratif et la réforme de l'Etat) et cinq « thématiques » (théorie générale du droit et du contentieux administratif ; droit public des affaires ; finances publiques ; droit des collectivités territoriales et de l'aménagement ; droit de la santé). Mais le tout relève plus de l'inventaire disciplinaire que de la définition d'un programme de recherche.

- Existence et pertinence d'une politique d'affectation des moyens :

Les moyens du CERDARE sont, pour l'essentiel, affectés à la politique documentaire. La question d'une « politique d'affectation » ne peut guère se poser tant qu'il n'aura pas accru ses ressources, notamment en participant à des programmes de recherche financés de nature à lui apporter des moyens supplémentaires.

- Originalité et prise de risques :

Les « axes » et « thématiques » retenus ne manifestent pas, en soi, un excès d'originalité : théorie générale du droit et du contentieux administratif, droit public des affaires, finances publiques, droit des collectivités territoriales et de l'aménagement, droit de la santé constituent plus des intitulés de manuels que des axes ou thématiques de recherche.

- **Conclusion :**

- Avis :

Le CERDARE rassemble une équipe d'universitaires de renom, considérés individuellement. Nombre d'entre eux ont acquis une incontestable autorité scientifique. Mais, en tant qu'entité collective, l'équipe demeure encore, très largement, à construire.

- Points forts et opportunités :

- La qualité des publications d'un certain nombre de membres du CERDARE.
- L'appui que le CERDARE peut trouver dans les Masters dont ses membres assurent la direction.

- Points à améliorer et risques :

- Donner au CERDARE un véritable projet collectif permettant de renforcer son identité.
- Renforcer la recherche de ressources propres.

- Recommandations :

- Identifier des axes de recherche qui permettent d'assurer la visibilité du CERDARE (au-delà de celle individuellement acquise par certains de ses membres).

- Renforcer la politique de réseaux et les liens noués avec les partenaires institutionnels et les acteurs économiques intéressés par les « axes » et « thématiques » retenus.



Centre d'études et de recherche sur le droit administratif et la réforme de l'Etat
(CERDARE)

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
B	A	B	B	B



UNIVERSITÉ MONTESQUIEU
BORDEAUX IV

Le 05 mars 2010

CERDARE

Droit administratif et réforme de l'Etat

Le directeur,

Observations en réponse au rapport du comité d'experts de l'AERES sur le CERDARE (EA 505)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du comité d'experts,

En réponse au rapport du comité d'experts relatif au CERDARE (EA 505), l'équipe de recherche entend porter à la connaissance des membres du comité les éléments suivants :

I. Sur le projet scientifique

A. En premier lieu, concernant l'identification d'axe de recherche permettant d'assurer la visibilité du CERDARE, l'équipe de recherche tient à faire valoir qu'en raison sans doute d'un défaut de présentation du dossier, l'axe « Réforme de l'Etat » n'a pas été suffisamment perçu par le comité d'experts comme l'élément structurant le projet collectif du centre.

C'est en effet au travers de cet axe vertical que s'anime et s'enrichit la réflexion sur les thématiques horizontales que le comité a jugées dépourvues d'originalité. Le projet scientifique du CERDARE consiste ainsi à étudier l'impact sur les mécanismes généraux, concepts et institutions traditionnels du droit administratif de réformes politiques d'envergure qui, depuis une quinzaine d'années, font une large place aux questions de performance et de management publics et en conséquence en viennent à remodeler les cadres de l'appareil public et à redessiner les fonctions de l'Etat et des institutions administratives. L'étude de la décentralisation (sous l'angle institutionnel, matériel et financier) et les nouvelles formes de régulation (notamment en matière économique et sanitaire ainsi que du point de vue de la théorie générale du droit administratif) constituent ainsi le cœur du projet scientifique du CERDARE et les lignes de forces des travaux personnels de ses membres.

Cette réflexion a déjà donné lieu à des travaux d'envergure dont le colloque sur les logiques de performance dans les pays en développement mis en exergue par le comité mais également au colloque également international sur les transferts de compétence de l'Etat aux collectivités locales. Ce colloque réunissant plus de trente communications a permis au CERDARE d'asseoir sa visibilité sur le champ des nouvelles formes de gouvernance en lien avec la réforme de l'Etat ainsi que d'affirmer une

démarche de nature à la fois collective et fédératrice puisque sept chercheurs du centre (sur 13) y ont présenté une recherche.

En outre, en lien avec la réflexion sur la réforme de l'Etat et les nouveaux modes de gouvernance, le CERDARE a répondu en janvier 2010 à un appel à projets de recherche lancé par le Conseil régional d'Aquitaine s'inscrivant dans la thématique prioritaire régionale « Europe des régions, Europe des réseaux ». Ce projet de recherche porte sur la territorialisation des politiques en Europe. C'est un projet pluridisciplinaire puisqu'il associe l'UMR CNRS 5222 Europe Européanité Européanisation de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux III. Son volet juridique permettra, conformément aux préconisations du comité de fédérer sous l'angle de la prise en compte des territoires par le droit de l'Etat et de l'apparition d'une gouvernance multi-niveaux plusieurs des thématiques de recherche mis en avant par le projet scientifique du CERDARE. Seront ainsi mobilisés autour de ce projet six chercheurs (sur 13) couvrant le droit de la décentralisation avec plusieurs recherches portant sur la recomposition des ordres juridiques territoriaux sur le statut juridique des grandes agglomérations en Europe, sur les coopérations transnationales mais également le droit de santé avec une étude de l'organisation sanitaire comme révélateur de la territorialisation des politiques publiques, ainsi que le droit financier avec la mise en évidence d'une recentralisation des mécanismes de contrôle à mesure que se développent les politiques territoriales.

B. En second lieu, le choix du CERDARE de couvrir l'ensemble du champ du droit administratif au travers de thématiques qui constituent d'après le comité « plus des intitulés de manuels que des axes ou des thématiques de recherche » est un choix scientifique délibéré. Un choix reposant d'abord sur le souci de fédérer le plus grand nombre de chercheurs et d'offrir des perspectives de recherche collective en lien avec les travaux individuels des membres du CERDARE dont le comité a souligné la grande qualité. Un choix reposant ensuite sur la conviction que l'Université de Bordeaux, compte tenu de son histoire notamment de la tradition du droit administratif bordelais et de son rayonnement régional, national et international, ne saurait enfermer la recherche en droit administratif dans des spécialisations trop accusées qui risquerait au total d'appauvrir son apport à la compréhension des transformations du droit administratif. Un choix reposant enfin sur le souci d'assurer un lien entre la recherche et l'enseignement en troisième cycle universitaire notamment dans le cadre de l'activité des différents masters 2 rattachés au CERDARE.

II. Sur la gouvernance

Les recommandations du comité d'expert correspondent en fait à la pratique du CERDARE. Un conseil de laboratoire se tient régulièrement sur un rythme généralement trimestriel. Il est ouvert à l'ensemble des membres titulaires du CERDARE et selon l'ordre du jour aux docteurs et doctorants.

III. Sur la recherche de financement extérieur

Le CERDARE est tout à fait conscient de la difficulté pointée à ce sujet par le comité d'expert et a depuis l'audition du comité entrepris un certain nombre de démarches en ce sens. Ainsi et, comme cela a été précédemment indiqué, le CERDARE a répondu en janvier 2010 à un appel à projets de recherche lancé par le Conseil régional d'Aquitaine s'inscrivant dans la thématique prioritaire régionale « Europe des régions, Europe des réseaux ». Le projet de recherche soumis au Conseil régional porte la « Territorialisation des politiques publiques en Europe ». Dans ce cadre, le montant de l'aide demandée au Conseil régional est pour ce qui concerne le CERDARE de l'ordre de 250 000 €uros sur 4 ans (soit une allocation de thèse, une allocation post-doc, et 100 000 €uros au titre du financement du projet lui-même).

IV. Sur le renforcement de la politique de réseaux.

Le CERDARE a déjà engagé des actions qui vont dans le sens de cette recommandation. Le projet « Territorialisation des politiques publiques » a été ainsi dans le souci de renforcer les liens de l'équipe de recherche avec différents organismes intéressés par la thématique de la réforme de l'Etat et des transformations des modes d'actions publiques.

Il s'agit ainsi d'un projet dont la coordination scientifique est assurée par le CERDARE mais qui associe dans une perspective comparatiste et transdisciplinaire de l'action publique l'UMR CNRS 5222 Europe Européanité Européanisation de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux III. Le projet a, à ce titre, reçu le soutien de la Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine qui en assure le portage institutionnel auprès du Conseil Régional. Il a vocation à conjuguer l'action de deux centres de recherche afin de faire émerger une approche comparatiste et transdisciplinaire des nouveaux modes de gouvernance de l'Etat et de l'action publique à l'échelle du continent européen.

Par ailleurs, le dossier présenté contribue à la visibilité nationale et internationale du CERDARE dans la mesure où nombre des actions menées dans le cadre du projet font appel à l'expertise de laboratoires et de spécialistes de réputation nationale ou internationale. Les partenaires scientifiques du projet sont ainsi au niveau national : le Centre Norbert Elias, UMR 8562, CNRS – EHESS de Marseille; le GRALE (Groupe de recherche sur l'Administration locale en Europe) et l'institut national du développement local; et au niveau international : l'Université San Pablo C.E.U. de Madrid, l'Université de Kent, l'Académie des Sciences de Varsovie, l'Université de Bayreuth, l'Université autonome de Catalogne.

Jean-François Brisson
Directeur du CERDARE





Pessac, le 16 mars 2010

UNIVERSITÉ MONTESQUIEU
BORDEAUX IV

Loïc GRARD

Vice-président chargé de la Recherche

Affaire suivie par : Cécile GIRARD

Téléphone : 05 56 84 25 61

Télécopie : 05 56 84 40 63

cecile.girard@u-bordeaux4.fr

Monsieur Jean-François DHAINAUT
Président de l'AERES
20, rue de Vincennes
75002 PARIS

Objet : Réponse de l'Université au rapport d'expertise AERES du Centre d'étude et de recherche sur le droit administratif et la réforme de l'Etat (CERDARE – EA 505)

Monsieur le Président,

L'Université s'associe pleinement à la réponse donnée par la direction du Centre d'étude et de recherche sur le droit administratif et la réforme de l'Etat au rapport du comité d'expertise de l'AERES.

Deux précisions méritent toutefois d'être portées à l'attention des experts :

En premier lieu, alors que dans le champ disciplinaire couvert par le Centre d'étude et de recherche sur le droit administratif et la réforme de l'Etat la recherche collective est peu fréquente, il faut se féliciter des efforts accomplis pour qu'en la matière des progrès soient avérés.

En second lieu, suivant la même évolution, il convient de saluer les initiatives répétées pour une présence accrue dans les réseaux scientifiques pertinents ; ce qui contribue à une démarche moins franco centrée.

Vous rappelant que ce centre s'inscrit dans la continuité d'activités scientifiques traditionnelles et fortement ancrées dans notre établissement, je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Loïc GRARD
Professeur de droit public
Vice-Président chargé de la Recherche

DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

Avenue Léon Duguit - 33608 Pessac - téléphone 33 (0)5 56 84 29 94 - télécopie 33 (0)5 56 84 40 53
e-mail : loic.grard@u-bordeaux4.fr